

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 10.10.2016

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- . 1.1 Identificateur de produit
- . Désignation commerciale : **VCB GIPSBANDEN**
  
- . Numéro d'article : 58012
- . No CAS:  
10034-76-1
- . Numéro CE:  
231-900-3
- . Numéro d'enregistrement 01-2119444918-26-XXXX
  
- . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Emploi de la substance / de la préparation**  
Auxiliaire  
Agent pour traitement
  
- . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- . **Producteur/fournisseur :**  
Vosschemie Benelux bvba  
Mechelsesteenweg 303  
B-2500 Lier  
Tel: +32 (0)3 489 28 28  
Fax: +32 (0)3 488 19 27  
mailto: info@vosschemie-benelux.com
- . **Service chargé des renseignements :**
  
- . 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tel.: +32 (0)70 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

---

- . 2.2 Éléments d'étiquetage
- . **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- . **Pictogrammes de danger** néant
- . **Mention d'avertissement** néant
- . **Mentions de danger** néant

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- . 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- . **No CAS Désignation**  
10034-76-1 Sulfate de calcium, semihydraté
- . **Code(s) d'identification**
- . **Numéro CE:** 231-900-3
- . **Description :** Plaster coated cotton

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- . 4.1 Description des premiers secours
- . **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . **après contact avec la peau :**  
Laver à l'eau et au savon au moins 15 minutes.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 10.10.2016

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2016

Désignation commerciale : VCB GIPSBANDEN

(suite de la page 1)

- En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- . **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **après ingestion :**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (ca. 500 ml).  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**  
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Anhydre sulfurique (SO<sub>3</sub>)
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Éviter la formation de poussière  
Porter un vêtement personnel de protection  
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation  
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir section 7.

(suite page 3)

— F —

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 10.10.2016

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2016

Désignation commerciale : VCB GIPSBANDEN

(suite de la page 2)

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

##### 10034-76-1 Sulfate de calcium, semihydraté

VME (France) Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>  
se référer à CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium

No CAS	Désignation du produit	%	Type	Valeur	Unité
--------	------------------------	---	------	--------	-------

	Limite d'exposition aux poussières mesurée en milieu fermé:		TRGS 900 allemand 2015	1,25	mg/m <sup>3</sup>
--	---	--	------------------------	------	-------------------

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuel :

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux

#### Protection respiratoire :

A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre  
Filtre P1.

Protection des mains : Non nécessaire.

Matériau des gants non applicable

Temps de pénétration du matériau des gants non applicable

Protection des yeux : Lunettes de protection (DIN 58211, EN 166)

Protection du corps : Vêtement de protection léger

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales.

#### Aspect:

Forme : solide

Couleur : blanc

Odeur : inodore

Seuil olfactif: non applicable

valeur du pH à 20 °C: 5 - 7 (Suspension)

#### Modification d'état

Point de fusion : Non déterminé

Point d'ébullition : Non déterminé

Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : non applicable

Température d'inflammation : non applicable

Température de décomposition : non déterminé

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

#### Limites d'explosivité :

inférieure : non applicable

supérieure : non applicable

Propriétés comburantes : néant

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 10.10.2016

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2016

Désignation commerciale : VCB GIPSBANDEN

(suite de la page 3)

- . Pression de vapeur : non applicable
- . Densité à 20 °C: 2,6 g/cm<sup>3</sup>
- . Vitesse d'évaporation. non applicable
- . Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C: 2 g/l
- . Coefficient de partage (n-octanol/eau) : ca. -2 log POW
- . Viscosité :
  - dynamique : non applicable
  - cinématique : non applicable
- . 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles: néant
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux:
  - Anhydre sulfurique (SO<sub>3</sub>)
  - Temp. > 1000 °C

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- . Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
  - 10034-76-1 Sulfate de calcium, semihydraté**
  - Oral LD50 5825 mg/kg (souris)
  - 9934 mg/kg (rat)
  - Inhalatoire LC50 >3,26 mg/L (rat)
- . Effet primaire d'irritation :
  - . de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- . Mutagénicité sur les cellules germinales
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 10.10.2016

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2016

Désignation commerciale : VCB GIPSBANDEN

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité**  
Des sels inorganiques ne sont pas biodégradables.  
La partie organique du produit est biodégradable.
- . **Autres indications** : Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes est peu probable.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets écotoxiques** :
- . **Autres indications** :  
Pas de AOX  
Pas de COV selon la directive 1999/13/EC.
- . **Autres indications écologiques** :
- . **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE** : néant
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT**: Non applicable.
- . **vPvB**: Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation** :  
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.  
Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.
- . **Catalogue européen des déchets**  
04 02 09 matériaux composites (textile imprégné, élastomère, plastomère)
- . **Emballages non nettoyés** :
- . **Recommandation** :  
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.  
L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.
- . **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- . **14.1 Numéro ONU**
- . **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA** néant
- . **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- . **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA** néant
- . **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- . **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA**
- . **Classe** néant
- . **14.4 Groupe d'emballage**
- . **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA** néant
- . **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 10.10.2016

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2016

Désignation commerciale : VCB GIPSBANDEN

(suite de la page 5)

- . 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- . 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- . Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- . "Règlement type" de l'ONU: néant

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - . Directive 2012/18/UE
  - . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
  - . Prescriptions nationales :
  - . Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction  
La valeur limite relative à la concentration en poussières en milieu fermé de 1.25 mg/m3 doit être respectée (allemand TRGS 900, 2015).
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:  
Ce produit n'est pas classé comme dangereux et, par conséquent, il n'y a pas d'obligation légale d'établir une "eFDS" (fiche de données de sécurité étendue).  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . Service établissant la fiche technique : SHEQ
- . Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- . Sources : source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>